



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quinzième session

Réunion à distance, 16 mars, 18 mars et 1^{er} avril 2021

**Confirmation de la composition des organes subsidiaires de la CMP –
Membres et remplaçants potentiels du Comité des normes**

Point 17 de l'ordre du jour

**Document établi par le Secrétariat de la
Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)**

I. Composition du Comité des normes et remplaçants potentiels

1. À sa première session (2006), la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a créé un organe subsidiaire: le Comité des normes (CN). La CMP a également établi le mandat et le Règlement intérieur du Comité des normes¹.

2. À sa quatorzième session (2019), la CMP a confirmé les membres et les remplaçants potentiels de cet organe subsidiaire. En raison de la pandémie mondiale de covid-19 et du report de la session de la CMP prévue en 2020, le Bureau de la Commission, agissant au nom de celle-ci, a prolongé d'un an la durée des mandats des membres qui prenaient fin en 2020, pour assurer la continuité des activités. Cependant, les mandats de certains membres touchent à leur fin, des fonctions sont vacantes et il peut être nécessaire d'examiner le statut d'autres membres pour vérifier que ceux-ci sont en mesure de siéger et remplissent encore les conditions requises, conformément au mandat et au Règlement intérieur.

3. De nouvelles candidatures doivent être présentées pour les fonctions vacantes ou pour les membres dont le mandat arrive à expiration et peut être renouvelé. Toutes les candidatures doivent être soumises par les régions, soit au moyen du mécanisme établi pour chacune des régions, soit par l'intermédiaire du Président du Groupe régional de la FAO. Les candidatures doivent être proposées au Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (ippc@fao.org), le **14 février 2021** au plus tard. Les dossiers de candidature concernant le Comité des normes doivent comporter le curriculum vitæ du candidat et le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement pour l'établissement de normes, disponible en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI)², dûment signé.

4. Le Règlement intérieur du Comité des normes dispose que:

« Les membres du Comité des normes sont des fonctionnaires expérimentés des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) désignés par les parties contractantes et ayant des qualifications dans une discipline scientifique biologique (ou équivalent) en matière de protection des végétaux, ainsi qu'une expérience et des compétences en ce qui concerne, notamment:

- la mise en œuvre concrète d'un système phytosanitaire national ou international;
- l'administration d'un système phytosanitaire national ou international; et
- l'application de mesures phytosanitaires liées au commerce international.

Les parties contractantes conviennent que les membres du Comité des normes consacrent le temps nécessaire à une participation régulière et systématique aux réunions.»

«Chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au Comité des normes. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation.» [Extrait de l'article 1].

«Chaque région de la FAO désigne, conformément à ses propres procédures, des candidats pour remplacer le cas échéant les membres du Comité des normes et soumet les candidatures à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont désignés pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'article 3. Les remplaçants potentiels satisfont aux conditions exigées des membres aux termes du présent Règlement. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants potentiels. Lorsqu'une région en désigne deux, elle indique dans quel ordre ils interviendront en tant que remplaçants aux fins du présent article.» [Extrait de l'article 2].

¹ Mandat et Règlement intérieur du Comité des normes (en anglais): <https://www.ippc.int/fr/publications/1107/>.

² Prière de télécharger le formulaire relatif à l'énoncé d'engagement du Comité des normes, qui se trouve à l'adresse: <https://www.ippc.int/fr/publications/ippc-statement-commitment/>.

«Le remplaçant achève le mandat du membre sortant et peut être nommé pour des mandats supplémentaires.» [Extrait de l'article 2].

«Les membres du Comité des normes sont désignés pour un mandat de trois ans. Les membres ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins qu'une région ne sollicite une dérogation de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes de dérogation pour le même membre à chaque expiration du mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant, achevé par un remplaçant, n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent Règlement.» [Extrait de l'article 3].

5. «Il faut que la CMP permette l'étalement du mandat des membres du CN et que les régions encouragent ce principe pour qu'une certaine continuité soit assurée dans la transmission des connaissances.» [Extrait du rapport de la septième session de la CMP (2012), Appendice 4: décisions de la CMP visant à améliorer le processus d'établissement des normes, décision n° 21].

6. Il convient de noter qu'à sa huitième session (2013), la CMP est convenue qu'à partir de 2014, le mandat des membres du Comité des normes prendrait fin après la réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7), c'est-à-dire normalement en mai.

7. La CMP devrait confirmer dix-huit membres du Comité des normes, dont les mandats expirent en 2020 ou dont les fonctions sont vacantes (voir l'annexe 1A):

- trois membres de la région Afrique;
- trois membres de la région Asie;
- trois membres de la région Europe;
- deux membres de la région Amérique latine et Caraïbes;
- quatre membres de la région Proche-Orient;
- un membre de la région Amérique du Nord;
- deux membres de la région Pacifique.

8. Les membres qui siègent actuellement au Comité des normes et arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

9. La CMP devrait confirmer onze remplaçants potentiels du Comité des normes, dont les mandats expirent en 2020-2021 ou dont les fonctions sont vacantes (voir l'annexe 1B):

- un remplaçant potentiel de la région Afrique;
- deux remplaçants potentiels de la région Asie;
- un remplaçant potentiel de la région Europe;
- deux remplaçants potentiels de la région Proche-Orient;
- deux remplaçants potentiels de la région Amérique latine et Caraïbes;
- un remplaçant potentiel de la région Amérique du Nord;
- deux remplaçants potentiels de la région Pacifique.

10. Outre les remplaçants eux-mêmes, la CMP devrait aussi confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région. La CMP devrait noter que les remplaçants potentiels actuels de membres du Comité des normes qui arrivent au terme de leur premier mandat peuvent voir celui-ci renouvelé.

II. DÉCISIONS

11. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* de la composition actuelle du Comité des normes, telle qu'elle est présentée à l'annexe 1A, et des noms des remplaçants potentiels, qui figurent à l'annexe 1B;
- 2) *confirmer* les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient;
- 3) *confirmer* l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à intervenir pour chaque région.

A. MEMBRES DU COMITÉ DES NORMES ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

*ANNEXE 1A – Membres du Comité des normes
(les lignes grisées indiquent qu'une action est nécessaire)*

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Afrique Membre	RÉPUBLIQUE DU CONGO	M^{me} Alphonsine LOUHOARI TOKOZABA	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat (3 ans) (2)	2021
Afrique (membre)	GUINÉE-BISSAU	M. Luis Antonio TAVARES	Remplaçant de M^{me} Esther Wandia MACHARIA CMP-9 (2014) CMP-12 (2017) 2 ^e mandat (3 ans)	2 ^e mandat (3 ans) (2)	2020
Afrique (membre)	MALAWI	M. David KAMANGIRA	CMP-11 (2016) CMP-14 (2019)	2 ^e mandat (3 ans) (2)	2022
Afrique (membre)	NIGÉRIA	M. Moses Adegboyega ADEWUMI		1 ^{er} mandat / 3 ans (1)	2021
Asie (membre)	THAÏLANDE	M^{me} Chonticha RAKKRAI	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2022
Asie (membre)	PHILIPPINES	M. Gerald Glenn F. PANGANIBAN	Remplaçant de M^{me} Jayani Nimanthika WATHUKARAGE CMP-13 (2018) 1 ^{er} mandat (3 ans)	1 ^{er} mandat (3 ans) (2)	2021
Asie (membre) CN-7	JAPON	M. Masahiro SAI	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2021
Asie (membre)	CHINE	M. Xiaodong FENG	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2021

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Europe (membre)	FRANCE	M^{me} Laurence BOUHOT-DELDUC	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat (3 ans) (0)	2021
Europe (membre)	ITALIE	M^{me} Mariangela CIAMPITTI	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2022
Europe (membre) CN-7	ROYAUME-UNI	M. Samuel BISHOP	CMP-13 (2018)	(0)	2021
Europe (membre)	ISRAËL	M. David OPATOWSKI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009) CMP-12 (2017)	3 ^e mandat (3 ans) (0)	2020
Amérique latine et Caraïbes (membre)	BRÉSIL	M. André Felipe C. P. da SILVA	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2022
Amérique latine et Caraïbes (membre)	COSTA RICA	M. Hernando Morera GONZÁLEZ	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat (3 ans) (1)	2021
Amérique latine et Caraïbes (membre) Président Comité des normes	ARGENTINE	M. Ezequiel FERRO	CMP-14 (2019)	3 ^e mandat (3 ans) (0)	2022
Amérique latine et Caraïbes (membre)	CHILI	M. Álvaro SEPÚLVEDA LUQUE	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat (3 ans) (0)	2021
Proche-Orient (membre)		VACANT			
Proche-Orient (membre)	ÉGYPTE	M. Nader ELBADRY	CMP-13 (2018)	Remplaçant de M. Abdulqader Khudhair ABBAS 1 ^{er} mandat (3 ans) (2)	2021
Proche-Orient (membre)	SOUDAN	M. Abdelmoneem Ismaeel ADRA ABDETAM	CMP-13 (2018)	1 ^{er} mandat (3 ans) (2)	2021
Proche-Orient (membre)		VACANT			

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/ désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Amérique du Nord (membre)	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	M^{me} Marina ZLOTINA	CMP-10 (2015) CMP-13 (2018)	2 ^e mandat (3 ans) (0)	2021
Amérique du Nord (membre)	CANADA	M. Steve CÔTÉ	CMP-11 (2016) CMP-14 (2019)	Remplaçant de M. Rajash RAMARTHNAM 1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2022
Pacifique Sud-Ouest (membre)	NOUVELLE-ZÉLANDE	M^{me} Joanne WILSON	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2022
Pacifique Sud-Ouest (membre)	AUSTRALIE	Mme Sophie Alexia PETERSON	CMP-12 (2017)	Remplaçante de M. Bruce HANCOCKS 1 ^{er} mandat (3 ans) (0)	2020
Pacifique Sud-Ouest (membre)		VACANT			

ANNEXE 1B – Remplaçants potentiels des membres du Comité des normes (les lignes grisées indiquent qu'une action est nécessaire)

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/désignée pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Afrique		(1 ^{er} remplaçante) VACANT			
	BURUNDI	(2 ^e remplaçant) M. Eliakim SAKAYOYA	CMP-11 (2016) CMP-14 (2019)	2 ^e mandat (3 ans)	2022
Asie		(1 ^{er} remplaçant) VACANT			
		(2 ^e remplaçant) VACANT			
Europe	ESTONIE	(1 ^{ère} remplaçante) M^{me} Olga LAVRENTJEVA	CMP-12 (2017)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2020
	RUSSIE	(2 ^e remplaçant) M. Kostantin KORNEV	CMP-14 (2019)	1 ^{er} mandat (3 ans)	2022
Amérique latine et Caraïbes	PANAMA	(1 ^{ère} remplaçante) M^{me} Judith Ivette VARGAS AZCÁRRAGA	CMP-12 (2017)	2 ^e mandat (3 ans)	2020
		(2 ^e remplaçant) VACANT			
Proche-Orient		(1 ^{er} remplaçant) VACANT			
		(2 ^e remplaçante)			

Région de la FAO	Pays	Nom	Désigné/désigné pour un nouveau mandat	Mandat actuel (durée)	Échéance du mandat
Amérique du Nord		(Remplaçant pour le Canada) VACANT			
	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	(Remplaçante pour les États-Unis d'Amérique) M^{me} Stephanie DUBON	CMP-11 (2016) CMP-14 (2019)	2 ^e mandat (3 ans)	2022
Pacifique Sud-Ouest		(Pour remplacer la Nouvelle-Zélande ou l'Australie) VACANT			
		(2 ^e remplaçant) VACANT			